



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

La Pairemulation

*Une forme de soutien mutuel pour stimuler et soutenir l'accès à une vie
autonome et librement choisie*

Dossier de présentation

Sommaire

SOMMAIRE	1
LE G.F.P.H.	2
LA PAIREMULATION	2
1) LA PAIREMULATION, UNE METHODE DE FORMATION A L'AUTONOMIE	2
2) UN CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN	3
3) LE ROLE DU PAIREMULATEUR	4
<i>Quelques principes de base</i>	4
4) UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNEL	5
LA PAIREMULATION EN FRANCE AUJOURD'HUI	6
5) LE ROLE DU GFPH.....	7

Le G.F.P.H.

Le Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH) a été créé en le 24 avril 1993 à l'initiative du Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) et de 10 associations nationales fondatrices.

Membre français de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH), le GFPH est une fédération *inter handicaps* dont le but est de *favoriser et concrétiser l'échange d'informations, d'expériences et de pratiques efficaces* dans les domaines de :

- La vie autonome,
- La réadaptation,
- L'insertion,
- L'accessibilité de l'environnement
- La défense des Droits de l'Homme

En favorisant le partage d'expériences positives et la participation citoyenne, le GFPH est un mouvement qui met en valeur les capacités et compétences de chacun. Il exerce un rôle de médiateur auprès des décideurs politiques dans les questions relatives à la participation citoyenne et à l'application sur le terrain des avancées législatives qui favorisent et soutiennent l'expression des capacités de chacun.

La pairémulation

1) La pairémulation, une méthode de formation à l'autonomie

L'expression « *pairémulation* » est la traduction du terme anglophone « *peer counseling* ». Traduction reconnue par les participants aux premières journées nationales pour la Vie Autonome du GFPH à Paris en novembre 1994.

La pairémulation définit la transmission de l'expérience dont sont chargées les personnes qui ont appris à répondre à leurs besoins en matière d'accompagnement et d'adaptations personnalisés pour *vivre selon leurs choix*. Afin que ceux qui en ont le besoin puissent *mieux identifier et utiliser plus efficacement les ressources alternatives* qui sont nécessaires à leur autonomie, cette transmission vise à *renforcer les capacités* des personnes en perte d'autonomie en renforçant leur conscience sur leurs possibilités, leurs droits et leurs devoirs, et en les encourageant à influencer leur environnement physique et social pour leur meilleure participation dans leur famille et dans la société.

Cette forme de consultation collégiale est la première méthode qui offre un cadre à l'expérience pratique des personnes qui vivent avec une ou des déficiences physiques sensorielles ou mentales, et est considérée par le Mouvement international pour la Vie Autonome (Independent Living Movement) comme une contribution majeure et novatrice en faveur de *l'autonomie maximale quel que soit l'état de ses capacités*.

Les interventions en milieux institutionnels font l'objet de *conventions de partenariat* et débutent par une stimulation du désir des résidents à vivre d'une façon plus autonome, principalement grâce à des animations et/ou débats qui visent à présenter des solutions trouvées par d'autres.

L'objectif est d'identifier les demandes des résidents afin de favoriser leur rencontre avec des pairs qui vivent des situations semblables mais dans un cadre choisi, et en lesquels ils pourront s'identifier.

Définition :

La pairémulation est la transmission de l'expérience par les personnes handicapées autonomes, pour les personnes handicapées en recherche de plus d'autonomie, et avec le but de renforcer la conscience de ces dernières quant à leurs possibilités, leurs droits et leurs devoirs.

2) Un contexte national et européen

Extraits de la Loi no 2005-102 du 11 février 2005 :

Article 4 - PRÉVENTION, RECHERCHE ET ACCÈS AUX SOINS

[...] les organismes de protection sociale mettent en oeuvre des politiques [...] de réduction et de compensation des handicaps et les moyens nécessaires à leur réalisation qui visent à créer les conditions collectives [...] du développement des capacités de la personne handicapée et de la recherche de la meilleure autonomie possible.

« a) Des actions s'adressant directement aux personnes handicapées ;

« c) Des actions visant à favoriser le développement des groupes d'entraide mutuelle ;

« d) Des actions de formation et de soutien des professionnels ;

« g) Des actions permettant d'établir des liens concrets de citoyenneté ;

« Ces actions et programmes de recherche peuvent être proposés par le Conseil national consultatif des personnes handicapées [...] ou par un ou plusieurs conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées mentionnés [...] lorsque ces actions ou programmes sont circonscrits à un ou plusieurs départements. »

Article 62

« La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée [...] participe aux travaux relatifs à la définition et au contenu des formations qui concernent les personnels salariés et non salariés engagés dans la prévention et la compensation des handicaps et de la perte d'autonomie. »

« **Rien sur nous, sans nous** ». Ce slogan du Manifeste adopté le 11 novembre 2003 par le Parlement européen des personnes handicapées, marque la volonté globale de celles et de ceux qui se sont exprimés à **être partie prenante** des actions menées pour leur meilleure intégration et autonomie.

Cette dynamique participative transportée par la « *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » demande maintenant à s'appuyer sur la participation citoyenne du plus grand nombre, et la pairémulation s'inscrit aujourd'hui pleinement dans l'esprit des orientations Françaises et Européenne.

3) Le rôle du pairémulateur

Le pairémulateur a pour principale fonction **d'accompagner ponctuellement** une personne volontaire dans sa découverte et son parcours d'apprentissage de la vie autonome. Après lui avoir indiqué qu'**une vie choisie et digne est possible quel que soit l'état de ses capacités physiques sensorielles ou mentales**, il lui transmet des moyens et des méthodes d'analyse de ses besoins, il soutient ses premières recherches et l'organisation des réponses possibles et accompagne enfin ses premières confrontations au milieu ordinaire, que ce soit dans un cadre professionnel ou pour l'organisation de sa vie personnelle.

Quelques principes de base

Certains principes fondamentaux régissent les échanges celles et les acteurs de la pairémulation :

- Les échanges sont basés sur le volontariat
- Les interventions ne sont pas soumises à des échanges financiers entre le pairémulateur et les personnes auprès de qui elles interviennent.
- Le pairémulateur est défrayé de ses frais de déplacements.
- S'il le souhaite, le pairémulateur est rémunéré par une structure indépendante de celles où il est amené à intervenir.
- Le soutien apporté par le pairémulateur est autant que possible quantifié, formalisé et communiqué.
- Une incitation à transmettre son expérience est formulée aux personnes soutenues.

4) Une ressource pour les professionnel

Le développement d'équipes départementales de soutien par les pairs offre de nombreux atouts aux différents intervenants.

Pour les personnes en perte d'autonomie, la pairémulation apporte :

- Un lieu permanent d'échanges avec des personnes expérimentées et vivant selon leurs choix.
- Les moyens d'une analyse positive de leur situation,
- Une formation à la prise en charge spécifique des besoins qui sont liés à leurs situations et à la gestion des ressources disponibles (Auxiliaires de vie, droits, vie quotidienne, santé...).
- La possibilité d'accéder à un niveau supérieur d'autonomie grâce aux moyens en formation mis à leur disposition.
- Pour les personnes qui s'engageront dans cette fonction, c'est également l'accès à une nouvelle fonction sociale, fonction de Pairémulateur, valorisant ainsi leur expérience.

Pour la famille et l'entourage proche la pairémulation apporte :

- Les moyens d'imaginer un avenir positif pour leurs enfants.
- Un soutien efficace pour connaître leurs droits, les adaptations et les réseaux nécessaires au libre choix du lieu et du mode d'éducation de leurs enfants.

Pour les professionnels de l'insertion, la pairémulation apporte :

- Un lieu et des moyens de formation permanents.
- Un soutien à leur action en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.
- Une offre de lien susceptible de faciliter la communication et l'échange d'informations entre le corps professionnel et l'utilisateur des services à la personne.

Pour les Collectivités territoriales, la pairémulation apporte :

- La création d'un réseau de compétences.
- Une évaluation des pratiques et des solutions mises en place.
- Un contact direct avec les expériences quotidiennes et les solutions des personnes auxquelles elles apportent des prestations.
- Un renouvellement et une formation des militants des associations membres

Pour tous, la pairémulation offre **un accès au formidable réservoir de ressources alternatives** qu'ont su développer les personnes qui ont appris à surmonter des limitations contraignantes de leurs capacités physiques ou mentales.

La pairémulation en France aujourd'hui

Si le soutien mutuel existe en France depuis de nombreuses années, le principe de tutorat mis en pratique dans la pairémulation en propose une modélisation pour mieux en systématiser l'offre et en ouvrir l'accès au plus grand nombre.

La définition de la pairémulation formalisée par le GFPH permet ainsi de mieux :

- Estimer et valoriser l'aide apportée par les pairs sur le plan pratique et psychologique.
- Estimer et mutualiser les compétences pédagogiques et techniques
- Identifier et mettre en valeur les ressources alternatives disponibles en appui des différents acteurs professionnels du maintien de l'autonomie.
- Évaluer et améliorer la pertinence et l'efficacité des moyens proposés, matériels et dispositifs.

Parmi les membres du GFPH, « Voir Ensemble » à Lille et à Poitiers, « Advocacy France » à Rennes et à Paris, le GIHP et l'ANPIHM à Toulouse, la NAFSEP avec son expérience d'animation de groupes de paroles, la Fédération Nationale des Sourds de France ... les compétences mobilisables sont nombreuses et leur réunion susceptible d'enrichir les pratiques sociales de proximité. D'autres associations non-membres du GFPH proposent l'ouverture de leurs structures à l'action des pairémulateurs, dont par exemple l'ADAPT, l'APAJH et l'APF.

Ainsi, jusqu'à présent avec le soutien des Conseils Régionaux, les premières formations de pairémulateurs concrétisée en Rhône-Alpes, en Basse-Normandie et en Île-de-France permettent au GFPH d'identifier les méthodes de formation les plus appropriées et les plus adaptées aux soutiens qu'ils sont amenés à proposer aux personnes en recherche de plus d'autonomie.

Le développement de chaque équipe est opéré suivant des plans d'action similaires qui visent à transmettre aux futurs pairémulateurs les outils nécessaires à l'encadrement de leurs premières interventions, tant au sein des structures d'hébergement et/ou de soins, qu'au sein des familles, des groupes de parole ou au domicile des personnes en recherche de plus d'autonomie.

Aujourd'hui, avec la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, tout indique que les meilleures conditions sont réunies pour y proposer l'intervention de pairémulateurs en complément de celles des professionnels déjà engagés.

5) **Le rôle du GFPH**

Le GFPH coordonne les actions des différentes équipes régionales et mutualise les expériences régionales au niveau national et européen :

- En animant le réseau national des pairémulateurs
- En participant aux échanges et à l'animation des Réseaux Européens de ENIL et de l'OMPH,
- En organisant la reconnaissance de la fonction,
- En définissant les compétences et le contenu des formations,
- En validant l'accès au statut de pairémulateur, et
- En intervenant comme expert lors des formations régionales de nouveaux pairémulateurs.

Le GFPH se positionne comme l'initiateur du projet et souhaite continuer à coordonner l'action des équipes dont il soutient le développement.

Dans cet objectif, son rôle est de :

- Proposer les modules de formations initiales et permanentes,
- Produire les documents pédagogiques,
- Animer le réseau d'échanges d'expériences,
- Coordonner les formations permanentes en lien avec les institutions nationales et européennes
- Garantir l'éthique des actions de pairémulation et définir les modalités et les cadres d'intervention des pairémulateurs d'un point de vue légal afin de pérenniser et de professionnaliser cette nouvelle fonction sociale.

Le GFPH permet de même une mutualisation des pratiques de soutien mutuel développées par ses membres, comme c'est le cas avec la « Pair Advocacy » développée par l'association « Advocacy France » en direction des usagers de la psychiatrie.